

CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT

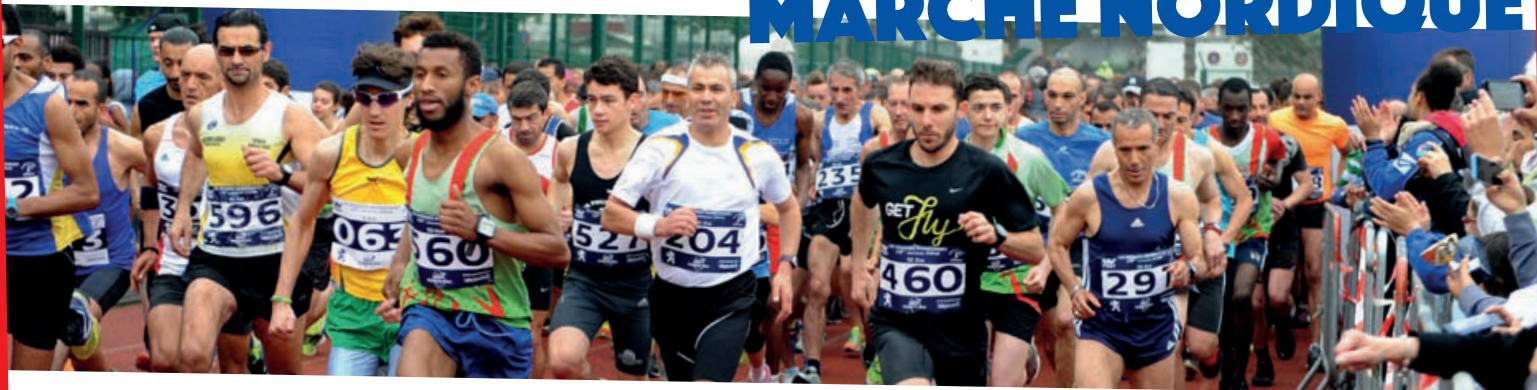
#nouslesport



COURSES SUR ROUTE

10 & 21 KM

+ RENDEZ-VOUS NATIONAL
MARCHE NORDIQUE



DIMANCHE 13 OCTOBRE

2019 *sport populaire !*

**23^E RONDE DU LAC
BRÉTIGNY-SUR-ORGE (91)**

10 KM : 10H / SEMI-MARATHON : 10H15

INFOS & INSCRIPTIONS : CF2A.WORDPRESS.COM

CSBATHLETISME.ORG



f FSGTsportpopulaire
t&in FSGTofficiel

Les mots de...



**Pascal RONCIN,
Président du Club Sportif de Brétigny – Athlétisme**

C'est avec un grand honneur et un grand bonheur que nous accueillerons ce championnat de France FSGT sur route dans le cadre de notre (déjà) 23^{ème} édition de la Ronde du Lac. C'est un magnifique encouragement pour les dirigeants, éducateurs du club mais aussi pour tous les bénévoles qui œuvrent régulièrement pour faire partager les valeurs du sport que nous défendons chaque jour. C'est un nouveau défi à relever pour faire vivre ensemble sport loisir, sport santé, sport bien-être et sport de haut niveau. Nous mettrons tout en œuvre pour que chacun se régale de course à pied ou de marche nordique dans le cadre magnifique des bords de l'Orge. Bonne course à toutes et à tous.

**Chantal Schneider-BESSON,
Co-Présidente du Comité départemental FSGT 91 et 77 sud**

Bienvenue à Brétigny-sur-Orge et à la "Ronde du Lac"

Le Comité Sud-Francilien de la FSGT (territoire de l'Essonne et de la Seine & Marne sud) est heureux d'accueillir, pour la 2^{ème} fois, le Championnat de France FSGT des 10 et 21 km Route autour de ce cadre de verdure du "Lac de Brétigny".

Chacun, à son niveau, hommes et femmes de tous âges, aura à cœur de participer à cette épreuve open en donnant le meilleur de lui-même, dans le respect de ses adversaires d'une course, dans une ambiance sportive et conviviale.

Merci au Club Sportif de Brétigny - Athlétisme, organisateur de l'épreuve, aux officiels, bénévoles, coureurs, aux représentants des différentes collectivités territoriales et aux partenaires pour leur participation, leur aide et leur soutien.

Bonne course, bonne confrontation et belle performance à tous.



**Nicolas MEARY, Maire de Brétigny sur Orge,
Vice-Président du Conseil départemental**

La Ronde du Lac est une ancienne manifestation brétignolaise qui marque la rentrée et mesure l'état de forme de bien des coureurs au retour des vacances. L'événement est toujours parfaitement organisé par le CSB-Athlétisme. C'est un événement et une date à laquelle nous tenons comme nous tenons à Brétigny aux valeurs d'ouverture de la FSGT. Quand on court autour des lacs de Brétigny, il fait toujours beau et cette année ne dérogera pas à la règle. L'athlétisme est chez nous une discipline, une exigence mais aussi une fête. L'athlétisme à Brétigny peut évoluer, peut se développer, quelque chose me dit qu'il conservera toujours son esprit accueillant, bienveillant et heureux.

**Eric BRAIVE, Maire de Leuville sur Orge,
Président de Cœur d'Essonne Agglomération**

Très attaché au monde associatif et au travail des bénévoles qui font vivre nos territoires, j'encourage cette manifestation et toutes celles qui favorisent le lien et le mieux vivre ensemble.

Les associations sportives se sont créées et développées grâce à l'appui de femmes et d'hommes motivés par l'envie de partager un moment collectif et convivial autour de leur passion. Promouvoir, valoriser, soutenir et transmettre aux générations futures sont autant de qualités qui justifient mon soutien.

Le 13 octobre prochain, des femmes et des hommes animés par la même flamme sportive vont se lancer dans une course à travers notre patrimoine environnemental riche et divers. Du Bassin de Carouge, royaume apprécié par de nombreuses espèces d'oiseaux en passant par la Vallée de l'orge véritable poumon vert de notre territoire, tout est réuni pour que les participants à la « Ronde du Lac » s'adonnent avec bien-être à travers ce cadre idéal.

C'est avec fierté et conviction que je remercie le Club Sportif de Brétigny - Athlétisme et ses 350 adhérents pour leur engagement auprès des Brétignolais, des Leuillois et des Cœur d'Essonnais.

Avec mes sincères encouragements.



**François CHOLLEY,
Président du Syndicat de l'Orge**

Chères et Chers amis sportifs,

Je suis heureux de vous accueillir, au nom de toutes les communes de la vallée de l'Orge, au bassin du Carouge à Brétigny-sur-Orge, pour votre 23ème Ronde du Lac.

Vos 400 participants pourront ainsi apprécier voire découvrir ce véritable espace naturel que constitue la vallée de l'Orge dans le milieu urbanisé du nord de l'Essonne.

Situé au carrefour de trois rivières, l'Orge, le Blutin et la Sallemouille, l'espace naturel du Carouge est un lieu de détente et de loisirs particulièrement prisé. Il illustre parfaitement notre action sur tout le linéaire de la rivière.

Excellente course à toutes et tous !



A ne pas manquer autour de Brétigny...



La tour de Montlhéry [à 6 km / 16 min]



Donjon d'un château des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles reconstruit par les sires de Montlhéry et qui, commandant la route d'Orléans, fut intimement lié à l'histoire de France sous les premiers capétiens.

La basilique Notre-Dame-de-Bonne-Garde à Longpont sur Orge [à 5 km / 13 min]

Située au centre historique du village, la Basilique Notre-Dame-de-Bonne-Garde de Longpont-sur-Orge domine le Parc de Lormoy où coule l'Orge.

Vous pourrez profiter de votre présence sur place pour aller vous promener dans le parc, le long de l'Orge et de la Boèle, et autour des bassins de Lormoy et de Saint-Michel. Vous pourrez également y observer de nombreux oiseaux aquatiques et contempler quelques platanes vénérables.

Fondée en 1031 par Guy 1er, seigneur de Montlhéry, les derniers travaux s'achèveront 200 ans plus tard. Précédé par une simple chapelle devenue église, l'édifice fut érigé en basilique par le pape Pie X, grâce à son important reliquaire d'une envergure nationale qui fit de la basilique un lieu de pèlerinage très fréquenté.



Domaine départemental de Chamarande [à 19 km / 23 min]



Le Domaine départemental de Chamarande est un site patrimonial paysager et culturel unique en son genre. Au XX^e siècle, successivement foyer originel du mouvement scout en France, coopérative ouvrière de production avec Auguste Mione, et groupement d'associations dans les années 1970, il a constitué un lieu d'expérimentation et d'utopies en dialogue constant avec la société.

Dès 2001, le Conseil départemental de l'Essonne a voulu faire de ce site emblématique, propriété du Département depuis 1978 mais fermé au grand public, un équipement culturel phare de l'Essonne, chargé de « renouer avec la création artistique contemporaine à partir de son cadre naturel ». Le plus important jardin public de l'Essonne (98 hectares) réunit ainsi aujourd'hui, dans un espace patrimonial et paysager labellisé « jardin remarquable », un centre artistique et culturel, les Archives départementales et un centre d'hébergement pour les scolaires, le centre Auguste Mione.

La gratuité du site, sa facilité d'accès avec une gare RER à 200 mètres, ses paysages variés, son ouverture 365 jours par an et sa programmation éclectique, exigeante et accessible à tous, tendent à en faire un véritable espace de démocratisation culturelle.

Etampes [à 17 km / 29 min]

Ville royale, Etampes est aussi la seule Ville d'art et d'histoire, de l'Essonne. Elle possède en effet un riche patrimoine bâti et paysager témoin de l'histoire d'une ville qui s'est longtemps trouvée sur l'une des voies de communication les plus importantes de France : la route Paris-Orléans. Etampes fut également l'un des centres du Domaine Royal dès le Haut Moyen-Age. De cette époque, la ville conserve notamment la collégiale Notre-Dame dont la crypte date du XI^e siècle, de nombreux édifices religieux du XII^e siècle et un exceptionnel donjon quadrilobé.



En flânant dans le centre-ville historique vous pourrez découvrir les hôtels particuliers Renaissance témoins des différentes influences de l'Italie sur la Renaissance française. La ville a également conservé les traces des grandes réalisations urbaines du XIX^e siècle tel le théâtre à l'italienne et l'Hôtel de Ville néo-gothique.

Etampes a toujours été une cité dynamique et culturelle, berceau de nombreuses figures des Arts et des Sciences et de la littérature comme Etienne Geoffroy Saint-Hilaire grand naturaliste et zoologue, Elias Robert sculpteur de renommée nationale, Louise Abbéma portraitiste et amie de Sarah Bernhardt et Narcisse Berchère orientaliste, ami de Gustave Moreau. Tout cela est à découvrir grâce aux collections du Musée intercommunal.



Dourdan [à 37 km / 33 min]

Village celte puis cité gallo-romaine, berceau des Capétiens et ville royale depuis le X^e siècle, capitale du Hurepoix, Dourdan est aujourd'hui encore célèbre pour son château du XIII^e siècle exceptionnellement conservé et sa vaste forêt. Mêlant patrimoine historique et environnemental de qualité, située aux portes de l'agglomération parisienne à mi-chemin entre la capitale et Chartres, elle dispose d'un cadre de vie préservé et accessible, apprécié notamment par Émile Zola ou Michel Audiard. Ses monuments, son musée et ses espaces naturels en font un site touristique important du département.

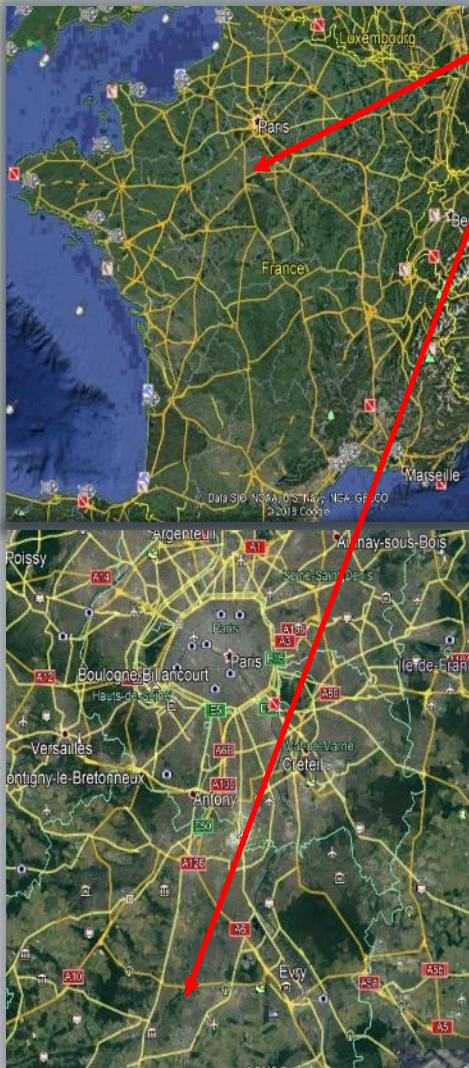
7 monuments historiques et immeubles protégés sont classés de la ville de Dourdan : le château (13^e^{me} siècle), l'église Saint-Germain (13^e^{me}, 15^e^{me} et 17^e^{me} siècles), la ferme seigneuriale (15^e^{me} siècle), la petite ferme, l'Hôtel-Dieu (3^e^{me} quart du 18^e^{me} siècle et 2^e^{me} moitié du 19^e^{me} siècle), l'immeuble du 15 rue Saint-Pierre (18^e^{me} siècle) et la vieille porte accolée la façade du château (15^e^{me} siècle).



Et aussi : le domaine de Courson, le domaine de Courances, le château de Saint-Jean de Beauregard, le conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques à Milly la Forêt, le domaine départemental de Méréville, etc.

Situation et accès

Brétigny sur Orge



Par la route :

- Du nord : autoroute A1 puis N104 « La Francilienne », direction Evry/Versailles, sortie n°42
- De l'est : autoroute A4 puis N104 « La Francilienne » direction Evry/Versailles, sortie n°42
- Du nord-ouest : autoroute A13 puis N104 direction Versailles/Evry, sortie n°42
- De l'ouest : autoroute A11 puis N104 « La Francilienne » direction Evry, sortie n°42
- Du sud : autoroutes A20 ou A71 et A10 puis N104 « La Francilienne » direction Evry sortie n°42
- Du sud-ouest : autoroute A10 ou A11 puis N104 « La Francilienne » direction Evry, sortie n°42
- Du sud-est : autoroute A5 ou A6 puis N104 « La Francilienne » direction Versailles, sortie n°42

Par l'avion :

- Aéroport d'Orly → Orlyval → Antony ☐ RER B ☐ Saint-Michel/Notre-Dame ☐ RER C ☐ Brétigny sur Orge

Par le train et les transports d'Île de France :

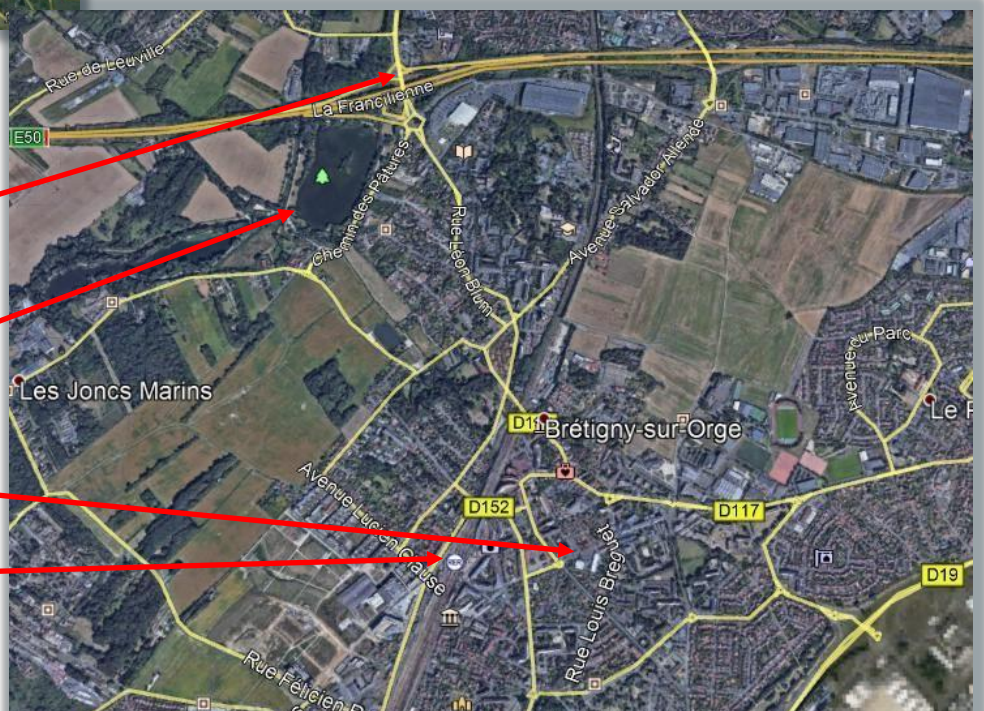
- SNCF Paris-Austerlitz → RER C → Brétigny sur Orge

N104 « La Francilienne »
sortie n°42
48° 37' 8.59" N / 2° 17' 27.27" E

Village Ronde du Lac

Retrait dossards (samedi)
Salle Ambroise-Croizat

Gare RER C



Le programme du week-end

Samedi 12 octobre 2019 :

14h00 / 16h00 : retrait des dossards pour les préinscrits

15h00 / 17h00 : reconnaissance des parcours avec les athlètes hors stade du CSB-Athlétisme

Dimanche 13 octobre 2019 :

8h30 : ouverture du secrétariat

9h00 / 10h00 : découverte / initiation à la Marche Nordique avec prêt de bâtons

9h40 : départ de la course ① → 1 280 m pour les MO, P et B

9h45 : départ de la course ② en famille au bénéfice de l'association caritative « Rien de Spécial »

9h55 : départ de la course ③ → 5 km pour les M, C, J, S et V

10h00 : départ de la course ④ → 10 km pour les C, J, S et V Championnat de France FSGT sur route

10h00 / 12h00 : biathlon Marche Nordique en doublette. Inscriptions sur le stand MN village course

10h15 : départ de la course ⑤ → semi-marathon pour les J, S et V 1/2/3 Championnat de France FSGT sur route

10h30 : remise des récompenses courses ① et ③

11h30 : remise des récompenses course ④ et protocole Championnat de France FSGT 10 km sur route

12h45 : remise des récompenses course ⑤ et protocole Championnat de France FSGT 21,1 km sur route



Le Championnat de France FSGT

ROUTE 10 & 21 km



Cette épreuve fédérale se déroule pour la 2^{ème} fois- après l'édition de 2010- dans le cadre de l'épreuve OPEN "La 23^{ème} Ronde du Lac" organisée par le Club Sportif de Brétigny Athlétisme affilié à la FSGT depuis des décennies. La réglementation spécifique de la Ronde du Lac figure dans cette plaquette.

Epreuves et catégories concernées...

La licence omnisports annuelle de la F.S.G.T. est valable soit du 1^{er} septembre au 31 août (saison sportive), soit du 1^{er} janvier au 31 décembre (année civile). Le changement de catégories suit le rythme de la saison sportive et s'effectue au 1^{er} septembre. Les clubs FSGT organisateurs de courses hors stade "open" ont libre choix dans les années et le nom des catégories : merci d'indiquer les années de naissance.

CATÉGORIES	SIGLE	SEXE	ANNÉES de NAISSANCE	10 km	21 km
CADET(TE)S	CA	M ou F	né(e)s en 2003 et 2004	X	
JUNIORS	JU	M ou F	né(e)s en 2001 et 2002	X	
SENIORS 1	S1	M ou F	né(e)s entre 1991 et 2000	X	X
SENIORS 2	S2	M ou F	né(e)s entre 1981 et 1990	X	X
VÉTÉRANS 1	V1	M ou F	né(e)s entre 1971 et 1980	X	X
VÉTÉRANS 2	V2	M ou F	né(e)s entre 1961 et 1970	X	X
VÉTÉRANS 3	V3	M ou F	né(e)s entre 1951 et 1960	X	X
VÉTÉRANS 4	V4	M ou F	né(e)s entre 1946 et 1950	X	
VÉTÉRANS 5	V5	M ou F	né(e)s en 1945 & avant	X	

Extraits de la réglementation sportive fédérale des activités athlétiques de la FSGT

- ✓ Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive ou de l'année civile en cours, validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre "**F.S.G.T. – Athlétisme – Présentation ACIPAPS**" doit être apposé au dos (délivrance par le comité d'appartenance) après présentation du certificat médical de "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". **A tout moment d'une compétition, les officiels et/ou membres de la C.F.2A. peuvent demander la présentation de la licence.**
- ✓ Le club doit être en règle de **tous les aspects financiers vis-à-vis de la CFAA. Les athlètes dont les clubs ont des dettes ne pourront pas prendre part aux compétitions.**

- ✓ **Les frais d'engagements doivent être réglés avant le championnat (chèques à l'ordre de la F.S.G.T. sans remboursement en cas de non-participation).**
- ✓ Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement participer aux compétitions **avec le maillot du club** pour lequel ils sont engagés.
 - Pour toutes les épreuves fédérales de la CFAA, la date limite d'inscription indiquée sur la plaquette doit être impérativement respectée. Passée celle-ci, **aucun engagement ne sera accepté. Les athlètes non-inscrits au Championnat de France FSGT dans les délais ne pourront pas participer** même s'ils sont présents sur place.
- ✓ Il est de la **responsabilité des clubs et des athlètes** de vérifier l'exactitude des renseignements (nom-prénom-catégorie-club) **AVANT** le démarrage de la compétition.
- ✓ Pour cette épreuve sur route (10 km et semi-marathon), il est obligatoire **de porter le dossard de catégorie épingler dans le dos de manière lisible sous peine de disqualification. Il est de la responsabilité des clubs et des athlètes de vérifier la catégorie AVANT le départ de la course.**
- ✓ **Pour chaque épreuve fédérale, les clubs doivent fournir un minimum d'officiels tenant compte du nombre d'athlètes engagés. Nous comptons sur la responsabilité de chaque club pour fournir des "officiels" au club organisateur.**
- ✓ Les officiels de la CFAA se réservent **le droit de refuser à un(e) athlète la participation à une épreuve** en raison de son état (ébrioité, indiscipline, problème de santé, etc.) ou de le(la) déclasser (non-respect des jurys, de ses adversaires, non port des dossards, etc.).
- ✓ **Pour toutes réclamations concernant les décisions du juge-arbitre, une procédure d'appel** doit être respectée. **Une fiche de réclamation est à disposition au secrétariat de la compétition. Elle doit être remplie par un responsable du club dans la demi-heure qui suit le problème et déposée** au secrétariat de l'épreuve. **Un jury d'appel** composé de membres de la commission fédérale désignés se réunira pour examiner le différend et recueillir les témoignages utiles à sa prise de décision.
- ✓ Les épreuves de la FSGT peuvent être soumises **au contrôle anti-dopage** : les athlètes concernés ne peuvent s'y soustraire.
- ✓ **Les inscriptions se feront uniquement via le document Excel envoyé aux clubs retourné avant le 05/10/2019. Toute inscription ne sera définitive qu'une fois payée et validée par la CFAA.**

CLASSEMENTS INDIVIDUELS du championnat de France FSGT ROUTE...
pas de classement par équipes

Pour chaque CATEGORIE d'AGE (féminines et masculins)

- ➔ 10 km = catégories FSGT CADETS - JUNIORS - SENIORS 1 - SENIORS 2 - VETERANS 1 - VETERANS 2 - VETERANS 3 - VETERANS 4 - VETERANS 5 → course 4 de la Ronde du Lac à 10h00 - Protocole à 11h30
- ➔ 21 km = catégories FSGT SENIORS 1 - SENIORS 2 - VETERANS 1 - VETERANS 2 - VETERANS 3 → course 5 de la Ronde du Lac à 10h15 - Protocole à 12h45

⚖ → Médaille à chacun des trois premier(ère)s

⚖ → Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère)



Rendez-vous national de Marche Nordique

Règlement de l'épreuve de biathlon

Article 1 : Le CSB-Athlétisme et le Comité Départemental FSGT Essonne / Seine et Marne sud (commission activités athlétiques) organisent, le **13/10/2019**, une épreuve de marche nordique à BRETIGNY SUR ORGE (Essonne).

Article 2 : Cette épreuve de biathlon (marche nordique et épreuve d'adresse) se déroule en doublette, sur une boucle de 1,8 km.

Article 3 : Les deux membres de la doublette marchent ensemble. A chaque tour, l'un d'eux doit encercler un cône placé à une dizaine de mètres avec un cerceau ; l'autre est à la réception et ramène le cerceau à l'aire de lancer. La doublette ne repart que lorsque le cône a été encerclé. Le but est de boucler le plus grand nombre de tours dans le temps imparti.

Article 4 : Les horaires de cette épreuve sont :

- à **9h30** : mise en place des juges et échauffement collectif,
- à **10h00** : départ,
- à **12h00** : fin de l'épreuve.

Article 5 : La participation à cette épreuve est ouverte aux marcheurs d'au moins 15 ans (les mineurs non licenciés doivent fournir une autorisation parentale) et soumise à la présentation :

- d'**une licence sportive** en cours de validité, délivrée par une fédération agréée et indiquant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la marche nordique en compétition.
- ou d'**un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la marche nordique en compétition**, datant de moins d'un an.

Article 6 : Le montant de l'inscription est fixé à : **1,00 € par dossard sera reversé à l'association**

- 5,00 € pour les licenciés FSGT,
- 8,00 € pour tous les autres participants.



Article 7 : Assurances :

- individuelle accident : chaque participant est couvert par sa licence ou par l'assurance contractée par l'organisateur (CIP FSGT). Les concurrents participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance.
- responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par un contrat MDS / ALLIANZ IARD (n° 3.929.037.R).

Article 8 : Les inscriptions peuvent se faire **sur place**, au stand FSGT Marche Nordique du village de la Ronde du Lac entre 8h30 et 9h30.

Dans le cas d'inscriptions individuelles, des doublettes (et éventuellement une triplète) seront constituées sur place.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 9 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une cession de dossard ; tout transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit étant interdit.

Article 10 : Le parcours est balisé et des signaleurs et commissaires de course y sont répartis. Seul le directeur de course peut recevoir les réclamations et régler les éventuels litiges. Les vélos, marcheurs sans

dossard et autres accompagnateurs sont interdits sur le parcours.

Article 11 : Une assistance médicale est assurée par la Croix Blanche / Secouristes Français ; la caserne de pompiers et le commissariat de police de BRETIGNY SUR ORGE sont alertées. En cas de nécessité, tout malade ou blessé est conduit au centre hospitalier choisi par les services de secours.

Article 12 : Le stationnement des véhicules des concurrents et des spectateurs peut se faire à proximité du village de la Ronde du Lac. La circulation sur le chemin des Pâtures est réglementée par arrêté municipal.

Article 13 : Des sanitaires sont accessibles au stade *Roger-Taillefer*, route de Leuville.

Article 14 : Un ravitaillement est offert, à tous, sur la zone d'arrivée.

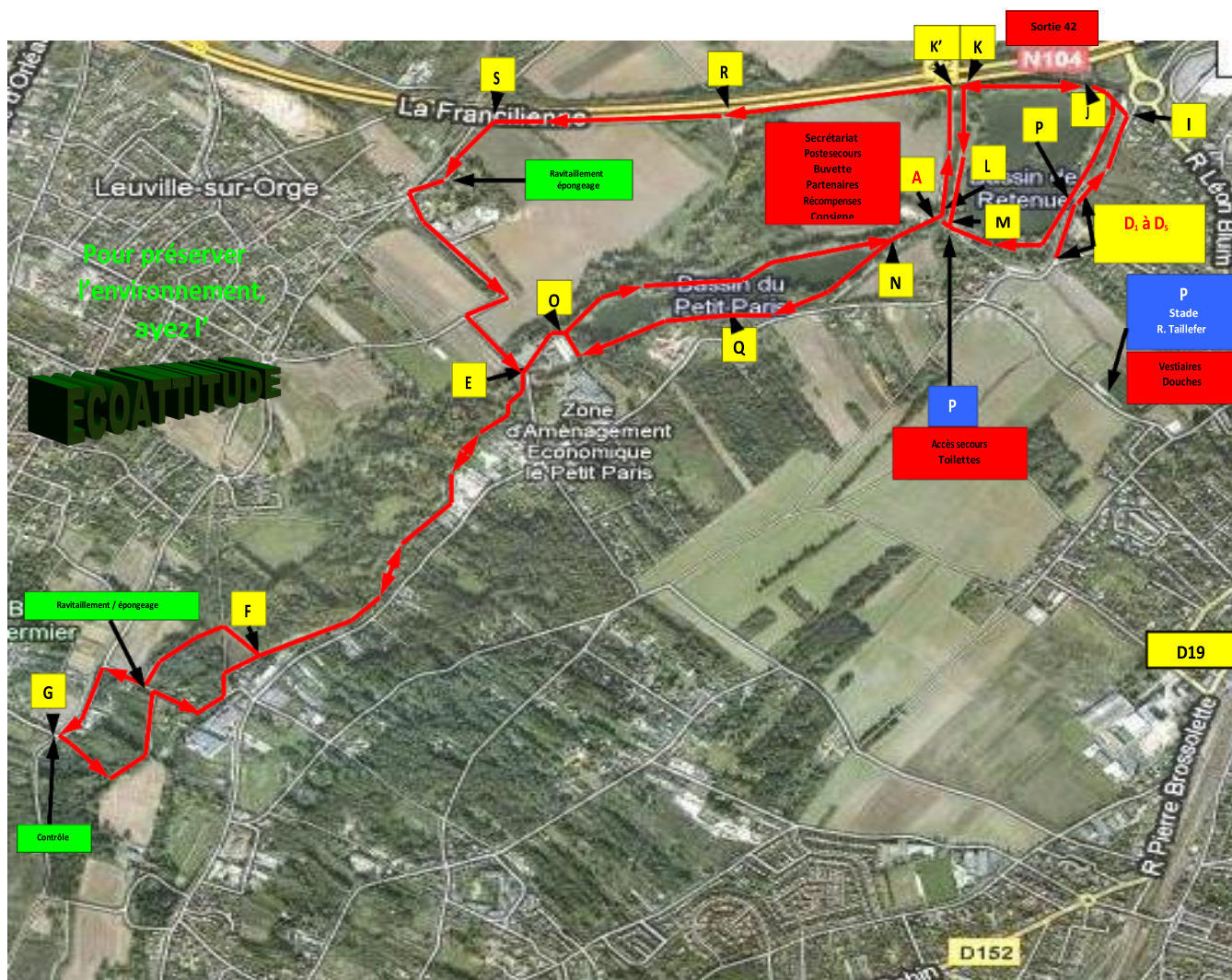
Article 15 : L'épreuve est chronométrée et les résultats, traités par informatique, conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 06/01/1978, sont affichés au stand FSGT Marche Nordique. Tout concurrent ne désirant pas que son nom y figure doit le signaler par écrit, au moment de son inscription.

Article 16 : Les organisateurs sont autorisés à utiliser les images prises lors de l'épreuve sans limitation de durée.

Article 17 : Les trois premières doublettes reçoivent une récompense. Chaque participant à cette épreuve reçoit un lot souvenir.



Les parcours



Course	Parcours
10 km / 10h00	D4 - I - J - K - K' - R - S - E - F - G - F - E - O - N - L - K' - K - J - P - M - A
21,1 km / 10h15	D5 - I - J - K - M - L - N - Q - O - N - L - K' - R - S - E - F - G - F - E - O - N - L - K' - R - S - E - F - G - F - E - O - N - L - K' - K - J - P - M - A



Règlement des épreuves OPEN ne concernant que partiellement le championnat de France FSGT Route

Article 1 : Le Club Sportif de Brétigny - Athlétisme, club affilié à la F. S. G. T., à la F. F. A. et à la F. F. S. A., organise le **13/10/2019**, une épreuve intitulée "La Ronde du Lac" dans la vallée de l'Orge à BRETIGNY SUR ORGE (ESSONNE).

Article 2 : Cette épreuve, de type "course sur route", se déroule en partie sur route et sur chemin stabilisé.

Article 3 : Cette épreuve comporte cinq courses ouvertes aux masculins et féminines y compris en situation de handicap (catégories F. S. G. T.) :

- course ① : sur 1280 m pour les Moustiques/Eveil athlétique, Poussins et Benjamins (nés de 2007 à 2013) sans chronométrage ni classement (sauf Benjamins),
- course ② : sur 1280 m « en famille » (au moins un enfant de moins de 12 ans accompagné d'au moins un adulte) sans chronométrage ni classement,
- course ③ : sur 5 km pour les Minimes à Masters (nés en 2006 et avant),
- **course ④ : sur 10 km pour les Cadets à Masters (nés en 2004 et avant), support du Championnat de France FSGT sur route**
- **course ⑤ : semi-marathon pour les Juniors à Masters (nés en 2002 et avant), support du Championnat de France FSGT sur route.**

Article 4 : Les horaires de cette épreuve sont : à 9h00 mise en place des juges, à **9h40** course ①, à **9h45** course ③, à **9h55** course ③ à **10h00** course ④ et, à **10h15**, course ⑤. Remise des récompenses 30 minutes après la publication des résultats (délai de réclamation). Un échauffement collectif est organisé au point M à partir de 9h45.

Article 5 : La participation à cette épreuve est soumise à la présentation :
d'une licence « Athlé-Compétition », « Athlé-Entreprise » ou « Athlé-Running » délivrée par la F. F. A. ou d'un « Pass-'J'aime courir » délivré par la F. F. A. et complété par le médecin,
ou d'une licence sportive en cours de validité, délivrée par une fédération agréée et indiquant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

Article 6 : Le montant de l'inscription est de : **1,00 € par inscription sera reversé à l'association**

- 4,00 € pour les concurrents de la course ①,
- 1,00 € pour les participants à la course ②,
- 9,00 € pour les concurrents de la course ③,
- 12,00 € pour les concurrents de la course ④,
- 14,00 € pour les concurrents de la course ⑤



Tarifs spéciaux pour les groupes, pour tout renseignement : contact@csbathletisme.org

Article 7 : Assurances :

Individuelle accident : il incombe à chacun de s'assurer personnellement. Les concurrents participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance.
Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par un contrat MAIF (n°3.929.037.R).

Article 8 : Les inscriptions peuvent se faire (sauf championnat de France FSGT) :

- **par courrier, au plus tard le 8 octobre 2019**, à l'adresse suivante : M. Cyril KULITZA - 3, avenue Lucien-Clause - 91220 BRETIGNY SUR ORGE. Joindre un chèque à l'ordre du **C.S.B.-Athlétisme**, en paiement de la somme due.
- sur le site Internet www.lesportif.com
- **la veille de l'épreuve**, entre 14h00 et 16h00, au siège du C.S.B. - 12, rue J.-J. Rousseau - 91220 BRETIGNY/ORGE, avec une majoration de **2,00 €** pour les courses ③, ④ et ⑤.
- **sur place**, au secrétariat (point A), à partir de 8h30 et au plus tard un quart d'heure avant le départ de la course concernée, avec une majoration de **2,00 €** pour les courses ③, ④ et ⑤.

La liste des inscrits est consultable sur le site et la page Facebook du CSB-Athlétisme.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 9 : Le retrait des dossards peut être effectué, sur présentation de la licence ou d'une pièce d'identité :

- la veille de l'épreuve, entre 14h00 et 16h00, au siège du C.S.B. - 12, rue J.-J. Rousseau - 91220 BRETIGNY/ORGE,
- le jour de l'épreuve, au secrétariat (point A), à partir de **8h30**.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une cession de dossard ; tout transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit étant interdit.

Article 10 : Les parcours sont balisés et des signaleurs et commissaires de course y sont répartis. Pour les courses ④ et ⑤, un contrôle de passage est effectué au point G. Tout coureur non pointé sera disqualifié. Seul le directeur de course peut recevoir les réclamations et régler les éventuels litiges. Les vélos, coureurs sans dossard et autres accompagnateurs sont interdits sur le parcours.

Article 11 : Une assistance médicale est assurée par une unité mobile de premiers secours de la Croix Blanche ; la caserne de pompiers de BRETIGNY SUR ORGE et le Commissariat de Police d'ARPAJON sont alertés. Tout malade ou blessé est conduit au centre hospitalier choisi par les services de secours. Des *Se'Coureurs* UFOLEP seront parmi les participants.

Article 12 : Le stationnement des véhicules des concurrents et des spectateurs peut se faire à proximité des zones de départ et d'arrivée. La circulation chemin des Pâtures est réglementée par arrêté municipal.

Article 13 : Des sanitaires sont accessibles à proximité de la zone d'arrivée et au stade *Roger-Taillefer*.

Article 14 : Un ravitaillement est offert, à tous, sur la zone d'arrivée. Des ravitaillements intermédiaires sont offerts aux points S et F/G (courses ④ et ⑤).

Article 15 : Les résultats des courses, traités par informatique, conformément à la loi "*Informatique et Liberté*" du 06/01/1978, sont affichés à proximité du secrétariat de l'épreuve. Tout concurrent ne désirant pas que son nom y figure doit le signaler par écrit, au moment de son inscription.

Article 16 : Les organisateurs sont autorisés à utiliser les images prises lors de l'épreuve sans limitation de durée.

Article 17 : Les trois premiers de chaque catégorie des courses ③, ④ et ⑤ reçoivent une récompense (trophée). Les cent premiers de chacune de ces courses reçoivent un lot souvenir. Un trophée est décerné à tout participant (H ou F) améliorant un record des courses ④ et ⑤.



Pour se loger



<i>Nom de l'hôtel</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Prix indicatif d'une nuité</i>
Hôtel F1 rénové	Lieu-dit les Champcueils BRETIGNY SUR ORGE	0 891 70 51 99	28€
Enzo Hôtel	11, chemin des Champcueils BRETIGNY SUR ORGE	01 69 01 97 60	86€
B&B hôtel	Francilienne sortie 42 BRETIGNY SUR ORGE	0 892 78 80 22	55€
B&B hôtel	116, rue des Tiphoinés SAINT-MICHEL SUR ORGE	0 892 70 75 56	60€
Quick Palace	114, rue des Tiphoinés SAINT-MICHEL SUR ORGE	01 69 80 62 32	50€
B&B hôtel	ZAC Linas 3, allée François Cevert LINAS	0 892 78 80 63	59€
Résidence les Coraux	4, rue de la Tuilerie SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	01 64 90 90 71	77€
Comfort Hôtel	10, avenue Ettore Bugatti LINAS	01 69 80 69 38	53€
Première classe	Allée St Fiacre LA VILLE DU BOIS	01 69 63 78 99	33€
Ibis	8, rue du Bois Chaland EVRY	01 60 77 74 75	52€
Ibis budget	10, avenue des Tuileries GRIGNY	0 892 70 74 12	55€
Ibis budget	39/45, avenue du Président Kennedy VIRY-CHATILLON	0 892 68 31 96	49€
Green hôtels	2, rue du chêne à champagne La greffière FLEURY-MEROGIS	01 69 25 11 66	59€

Pour se restaurer...



...sur le site de la Ronde du Lac : food-trucks (dimanche midi)



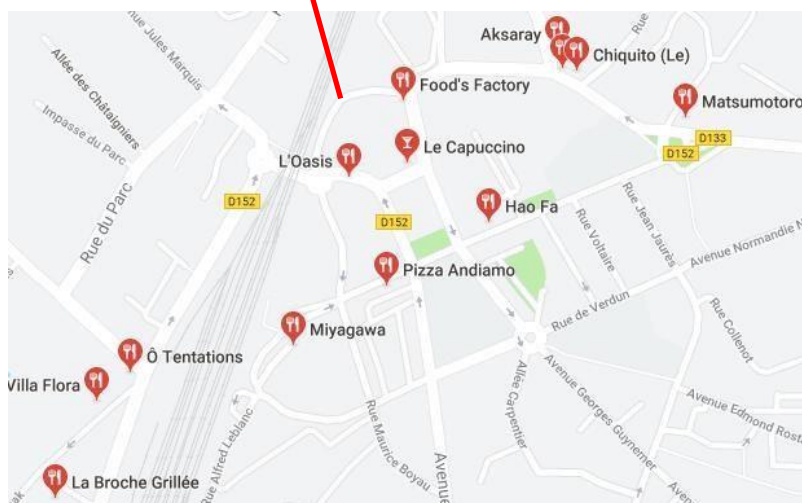
...aux Promenades de Brétigny Centre commercial



Notre partenaire :



...au centre-ville :



Les éditions précédentes



Nos partenaires



ATHLÈ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Comité d'Athlétisme
de l'Essonne



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
ESSONNE

